2e Année.—N° 18 PARAIT LE SAMEDI 30 janvier 1886

SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial & d'Annonces

ABONNEMENT
Payable d'avance :
4 fr. par An

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12

Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant

ANNONCES :
Judiciaires (la ligne) 0,20 c
Commerciales : à forfait.

L'AMNISTIE

—o—

Le choix des commissaires chargés d'examiner la proposition d'amnistie indique qu'un revirement s'est opéré dans les dispositions de la Chambre.

L'extrême gauche, à l'unanimité moins cinq membres, a déclaré qu'elle excluerait de la proposition les faits de fraude, de pression ou de corruption électorale.

Cette dernière restriction, que le respect du suffrage universel nous commande à nous républicains, tous tant que nous sommes, constitue déjà par elle-même un amendement important à la proposition Rochefort.

Pour notre part, dès le premier moment, nous n'avons jamais douté que l'extrême gauche refuserait d'accepter aveuglément cette formule équivoque et dangereuse : « notamment pour les délits électoraux ». Mais il nous paraît que l'amendement n'est pas suffisamment complet : la distinction entre les deux catégories de délits est tout à la fois d'une subtilité et d'une fragilité qui ne résistent pas à l'examen.

Dans la pratique, sera-t-il possible de distinguer équitablement, d'innocenter l'une, tandis que l'autre restera soumise à toutes les sévérités de la loi pénale ?

Parce que les atteintes à la sincérité du suffrage universel auront été produites par la plume ou par la parole — qui comprend la chaire et le confessionnal — l'expression de la volonté populaire aura-t-elle été moins faussée ?

De plus, l'amnistie est, par sa nature même un acte politique, une mesure d'apaisement.

Or, nous le demandons, est-il possible de s'imaginer que l'amnistie d'une partie des délits électoraux apaiserait l'opposition factieuse des adversaires de la République ?

Qu'on en juge par la nouvelle déclaration de guerre que, sur la demande de M. de Cassagnac, accueillie par acclamation, les deux groupes de droite ont lancée, ces jours derniers, contre les institutions existantes, en affirmant que la haine commune de ces institutions suffirait pour rendre indissoluble l'union des royalistes et des bonapartistes.

L'extrême gauche, mue par un scrupule de délicatesse qui l'honore, n'a pas voulu acheter le concours de la droite par un contrat qui répugnait à sa loyauté, et elle a exclu de l'amnistie les fraudes et les manœuvres électorales pour lesquelles les royalistes montraient une si tendre sollicitude.

Pourquoi faire, gratuitement et sans compensation, à nos adversaires irréconciliables une autre concession qui ne suffira pas à les satisfaire et qui ne pourra avoir d'autre résultat que d'affaiblir, entre les mains du gouvernement, ces armes légales dont, par un ordre du jour unanime et récent, la majorité républicaine toute entière lui a recommandé de faire un usage énergique ?

Qui veut la fin veut les moyens. Ne serait-il pas singulier que, d'un côté, on enjoignit au cabinet de réprimer avec fermeté les tentatives des ennemis de nos institutions, et que, de l'autre, on s'efforçat de plaire à ces mêmes ennemis en diminuant à leur profit les dépositaires de l'autorité publique ?

CROQUIS DE PROVINCE

—o—

Le Maréchal-Ferrant

La maison se dresse isolée, sur le bord de la route, à l'entrée du village. Le soleil éclaire d'une lumière intense les murs incrustés de poussière de la façade, une façade inachevée et dont les fenêtres attendent leurs châssis ou leurs carreaux de vitre. La porte de la forge est toute grande ouverte. Sur le seuil, un vieux coq balance sa crête et gratte de temps en temps la terre. Plus loin, contre la muraille, repose une roue de charrette qui a perdu un de ses rayons. Dans la direction du village, un âne gris, sur le dos duquel est assoupie une paysanne, s'en va paresseusement, laissant derrière lui un leger bruit de clochettes.

Dans l'atelier, un charretier qui craint de manquer la foire voisine, s'essuye le front avec un pan de sa blouse bleue, pendant que de l'autre main il caresse le poil d'un mulet portant un pompon rouge entre les oreilles et un bouchon de paille à la queue. Le mulet abandonne sa jambe au maréchal qui lui râcle la corne du pied. Derrière, brûle la forge, et sur une enclume, un jeune garçon, les joues salies de fumée, martèle un vieux clou. Le sol, formé de petits cailloux, disparaît presque sous une couche de limaille et est encombré de bâts hors d'usage, de manches de fouet et de débris de cruches. Aux poutres, toutes noircies pendent de larges toiles d'araignées qui semblent bluter de la poussière de charbon. A côté du maréchal, une petite fille tortillonne un chiffon pour en faire une poupée, et, allongeant parfois le cou, regarde le sabot du mulet. Le maréchal, devinant l'impatience du

© VILLE DE SISTERON

charretier, halète, peine, sue et précipite la besogne. Le mulet, blessé par maladresse, se recule brusquement et détache une ruade.

La petite fille tombe à la renverse, sa jolie frimousse tout éclaboussée de sang. Le charretier s'empresse d'attacher le mulet à un anneau de fer; le maréchal quitte son tablier de cuir et, les yeux hébétés, se penche sur le visage de l'enfant, tandis que le jeune garçon, le dos tourné à l'enclume, a la bouche ouverte, comme s'il venait de pousser un grand cri.

Le soleil continue d'incendier la route. La roue de charrette met toujours son ombre contre le mur; sur le seuil de la forge, le coq vague et picore en toute quiétude, et dans l'éloignement s'éteint un tintement de clochette.

HORACE BERTIN.

CHRONIQUE

—o—

Savez-vous, aimables lectrices, quel est, je crois, au moment où j'écris, la préoccupation la plus grave qui hante vos cerveaux féminins? Ce n'est ni la mauvaise chance qu'ont eue nos jeunes compatriotes de tirer les plus petits numéros, ni les projets d'éclairage au gaz que caresse notre municipalité, ni le lapin colossal posé ces jours-ci à la petite X***, que vous connaissez toutes, ni la suppression des vicariats. La préoccupation qui domine, celle qui fait l'objet de vos intimes entretiens, c'est... la prochaine ouverture des bals masqués du Casino.

Vous vous demandez, avec une anxiété que je comprends très bien, quel est le costume que vous allez choisir. L'impénétrable domino a fait son temps, il ne cache plus que les laides personnes et gêne trop les mouvements; les bergères... les marquises... c'est bien usé, on a abusé des costumes d'opérettes et, s'il faut en croire notre collaborateur parisien, Marignan d'Aubord, les plus jolis costumes des bals masqués de 1886 seront tirés des fables de Lafontaine : la Cigale et la Fourmi, le Renard et le Corbeau ont déjà fait leur apparition dans les salons de la capitale et ne tarderont pas à se montrer en province. Sisteron, dont la réputation à ce sujet s'étend au loin, ne sera pas au-dessous de sa renommée. Certaines indiscrétions nous autorisent à supposer que les bals du Casino seront, cette année, aussi brillants que leurs aînés.

—

J'avoue que la transition me manque pour passer des bals masqués du Casino au cimetière, bien que, à vol d'oiseau, la distance qui sépare ces deux établissements ne soit pas grande. Disons donc tout bonnement et sans phrases que le conseil municipal vient de voter la somme nécessaire à l'agrandissement de notre champ de repos et au prolongement de la grille d'entourage.

—

Lundi dernier, le sieur Félix-Sébastien Vaisiti, âgé de 38 ans, né à Giayeno (Italie), était trouvé coupé en deux au point kilométrique 164 k. 200 m. par le brigadier poseur Azémar, en tournée de service. On ignore si cet accident est volontaire ou s'il est le résultat d'une chute.

—

Reprenons la note gaie, détachons nos regards de ce pénible spectacle et reportons-les vers les joies que l'hiver réserve aux favoris du sort. Pour eux, du moins, si la saison a ses rigueurs elle a aussi ses compensations. Demandez plutôt aux soupeurs qui, l'autre nuit, ont dégusté perdreaux, bécasses et alpins. Ce qu'on a bu de Saint-Emilion et de Bourgogne! Au dessert, l'un des *exécutants* a récité l'alphabet du buveur :

L'ALPHABET DU BUVEUR

—

Dès son jeune âge, il déclar A
Qu'il voulait servir sous Hé B
Et résolut de commen C
A pratiquer son procé D
Or, de bon vin ayant gout E
Pour mieux se mettre en reli F
Il voulut aussi bien man G
Afin de boire sans rel H
Au cabaret il fait son I
Trop tôt, dit-il, en terre on J
De Bacchus faisons donc grand K
En compagnie sous la tonn L
Il savoure le jus qu'il M
Pour modèle, il prend Sil N
Dans son vin pur ne met pas d'O
Et se croit au val du Tem P
Quand par l'ivresse il est vain Q
Ah! que son regret est am R
De n'avoir pas fait de prou S
Dignes de la postéri T

FEUILLETON DE SISTERON-JOURNAL

(2)

HISTOIRE
DE SISTERON

D'après M. Edouard de LAPLANE

—o—

Un site comme celui de Sisteron dut appeler de bonne heure des habitants. Nos premiers ancêtres étaient-ils de paisibles pêcheurs attirés par le confluent de deux rivières, ou quelques Gaulois réunis autour d'un chef, dans ce défilé, en vue de s'y fortifier? Peut-être les sauvages habitants de forêts environnantes, gagnés par l'influence bienfaisante de la civilisation grecque de Marseille, ont-ils tout simplement utilisé un emplacement, marqué par la nature, pour en faire leur principal établissement d'échanges et de négoce.

Le premier écrit où il soit fait mention de Sisteron est l'itinéraire d'Antonin. Mais ni ce monument, ni aucun autre, ne dit à quel peuple cette ville appartenait. Il paraît certain que la Durance, dont nous parlent plusieurs auteurs romains, Tite-Live entr'autres, a servi de limite naturelle aux différents peuples établis sur l'une et l'autre rive. Les Vocontii étaient très probablement le peuple fixé sur la rive droite dans cette région; Sisteron était donc une de leurs villes. La Baume, au contraire, appartenait à une autre peuplade. Et ce n'est pas seulement à cette époque reculée, où les moyens de communication entre les deux rives de la Durance étaient nuls ou primitifs, que le faubourg de La Baume et Sisteron étaient ainsi séparés, mais encore plus tard lorsqu'on eut établi un bac (probablement à Prouviou, port vieux au-dessus de la Cazette), et même après la construction d'un pont, les deux parties de notre cité actuelle obéissaient à des autorités différentes (1). C'est ce dont témoigne la division ecclésiastique qui a subsisté presque jusqu'à nos jours. Le faubourg de La Baume ne reconnaissait point l'évêque de Sisteron; il était sous la juridiction de l'évêque de Gap. M. de Laplane explique admirablement cette singularité : Dans les limites de nos anciens diocèses, dit-il, subsistait la division politique des Romains, divison fondée elle-même sur celle des cités gauloises ou plutôt sur la nature même des lieux.

A l'époque où fut érigée la seconde Narbonnaise, Sisteron occupe le sixième rang parmi les cites de cette province. Comme les autres cités gauloises, la cité de Sisteron s'administrait elle-même, élisait ses magistrats, pourvoyait à ses finances, levait et entretenait des troupes, correspondait avec les autres villes, et, de concert avec elles, envoyait dans les assemblées générales des députations pour délibérer sur les intérêts communs.

(A suivre.) GABRIEL DURAND.

(1) *L'incorporation du faubourg à la ville n'eut lieu qu'en* 1445. *Toutefois, sa juridiction spirituelle resta la même.*

© VILLE DE SISTERON

Mais le problème est résol U
Dans son sommeil il a rê V
On a toujours une idée f X
Ne craignant ni Romain n Y
Qu'il vidait un tonneau sans Z
Ouf!

—

Il fait froid. Cette phrase serait banale si elle ne nous conduisait directement au mot de la fin. Certes, je ne vais pas vous dire que l'encre gêle au bout de ma plume comme il advint en l'an de disgrâce 1408, au greffier du Parlement de Paris. Nous n'en sommes pas tout-à-fait, comme en 1544, à fendre le vin à la hache, ni, comme en 1608, à manger du pain gelé au sortir du four. ni, comme en 1665, à ne plus oser sonner les cloches de crainte de les faire éclater, mais enfin la température est assez basse pour avoir fait naître ce dialogue :

A une mendiante qui a un enfant.

— Mais il est en carton, votre petit! s'écrie un vieux monsieur en décochant une pichenette sur le nez sonore du fantoche.

—Oh! pardon!... monsieur!... pardon!... Il fait si froid!... J'ai laissé le *vrai* à la maison!...

ÉTAT-CIVIL

Du 22 au 28 janvier 1886

NAISSANCE

Picollet, Augustine-Marie-Catherine. Lyon, Rose. Jeanne Ner.

DÉCÈS

Mme Latil, Claire-Madeleine, 70 ans. M. Vaisiti, Félix-Sébastien, 38 ans. M. Sartori, Albert, 10 jours.

MENUS PROPOS

***

Le vieux marquis de X... est sourd comme un pot. Quelqu'un lui demande des nouvelles de sa fille.

--- Très malade, répond le marquis de son air le plus gai, très malade! très malade!

Mais s'apercevant de l'étonnement de son interlocuteur :

--- Ah ça, dit-il, de qui me parlez-vous? J'ai cru entendre, moi, que vous me parliez de la République!

***

A ELLE!!

—o—

Mon âme a son secret, ma vie a son mystère.
Un amour éternel, en un moment conçu,
Le mal est sans espoir; aussi j'ai dû le [taire,
Et celle qui l'a fait n'en a jamais rien su.

Ainsi, j'aurai passé près d'elle inaperçu,
Toujours à ses côtés et pourtant solitaire,
Et j'aurai jusqu'au bout fait mon temps [sur la terre
N'osant rien demander et n'ayant rien reçu.

Pour Elle, quoique Dieu l'ait faite douce [et tendre,
Elle suit son chemin distraite et sans entendre
Ce murmure d'amour élevé sur ses pas.

A l'austère devoir, pieusement fidèle,
Elle dira, lisant ces vers tout remplis d'Elle,
Quelle est donc cette femme? et ne com- [prendra pas!

F. A.

REVUE FINANCIÈRE

—o—

Paris, 28 janvier 1886.

L'épargne, qui achète sans interruption depuis plusieurs mois, gagne des commes considérables sur les rentes françaises, et pourrait maintenant, si des affaires nouvelles se présentaient, y prendre part rien qu'avec les bénéfices à réaliser sur les rentes.

Le 3 0/0 est à 81,45.

L'*Amortissable* à 83,60.

Le 4 1/2 0/0 1883 à 110,50.

Le *Crédit foncier* ne s'éloigne pas du cours de 1335. Ses obligations sont en hausse : le mouvement est encore peu sensible pour les communales 1880 et les foncières 1885, mais il s'accentuera progressivement, car ces titres doivent nécessairement niveler leurs cours avec ceux des anciens emprunts. Même intérêt, même sécurité, mêmes chances de tirages, toutes ces conditions réunies doivent amener les mêmes prix.

La *Société générale* est à 448,75.

Indépendamment des avantages qu'offre aux capitalistes prudents l'achat d'une police d'assurances sur la vie, les compagnies françaises d'assurances présentent encore une excellente occasion de placement. Il s'agit des actions de certaines compagnies d'âge moyen ou de création récente dont les titres ne sont pas encore cotés à leur valeur réelle et qu'il serait temps de mettre en portefeuille,

La *Banque d'Escompte* est à 445.

La *Société des Dépôts et Comptes courants* à 597,50.

Les porteurs d'*Obligations hypothécaires des Mines d'Auritz* peuvent trouver preneur au comptoir de M. Carbonez (21, rue Bréa, à Paris) malgré la déchéance dont ce titre est frappé.

Le *Panama* est de plus en plus délaissé.

Le *Crédit Lyonnais* est très offert. On le verra bientôt perdre le cours de 500 francs.

L'obligation des *Chemins de fer économiques* est demandée à 350 francs.

Les chemins de fer sont fermes.

Médaille d'Or Exp. Intle de Phcie Vienne 1883
Récompense de 16,600 fr. à J. Laroche
QUINA LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX
ANÉMIE, SANG PAUVRE,
MANQUE D'APPÉTIT
DIGESTIONS MAUVAISES
FORMATIONS DIFFICILES
RACHITISME
FIÈVRES
Convalescences de FIÈVRES
PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Phies.

Étude de Me H. SUQUET, avoué à Sisteron.

—

VENTE
PAR LICITATION

—

Il sera procédé le LUNDI VINGT-DEUX FÉVRIER prochain, à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, à deux heures du soir, devant M. JEANSELME, juge-commissaire, à la vente aux enchères publiques, des IMMEUBLES suivants, situés sur le terroir de la commune de Volonne, canton de Volonne, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

PREMIER LOT

Jardin à Volonne, quartier du Colet, ou soit Sainte-Catherine, d'une contenance approximative de dix-neuf ares, confrontant du levant canal, du nord canal, du couchant et midi Nicolas.

Mise à prix : cinq cents francs, ci. . . . . 500 fr.

DEUXIÈME LOT

Petite maison à Volonne, quartier de Notre-Dame, avec rez-de-chaussée, cave et premier étage, numéro deux cent cinquante-neuf section E du plan, confrontant du midi la rue, et du nord Roux, Aimé.

Mise à prix : trois cents francs, ci. . . . . 300 fr.

TROISIÈME LOT

Maison à Volonne, quartier de Notre-Dame, avec le pré y attenant, la dite maison composée de remise, rez-de-chaussée, premier et second étages, numéros deux cent dix et deux cent cin-

© VILLE DE SISTERON

quante-deux, section E du plan, confrontant du nord rue de Notre-Dame, du levant cure paroissiale, du couchant pré de Notre-Dame.

Mise à prix : quatre mille francs, ci. . . . . , 4.000 fr.

Ces immeubles dépendent des successions de MEGY (Jean-Sauveur), en son vivant huissier à Volonne, et de dame TURRIES (Clotilde-Rosalie-Reine), son épouse, également décédée à Volonne.

La vente par licitation a été ordonnée par le jugement du vingt-cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, sur la demande de MEGY (Eugène-Napoléon-Sauveur), pharmacien à Mostaganem (Algérie), ayant pour avoué Me SUQUET, contre : dame MEGY (Eugénie-Marie-Louise), sans profession, épouse de FELIX (Etienne), huissier à Volonne, et contre le dit FELIX (Etienne), pris en sa qualité de mari et pour tous les cas de droit, ayant pour avoué Me CHARNIER.

Pour extrait :

L'avoué poursuivant,

H. SUQUET.

Enregistré à Sisteron, le vingt-neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-six, folio 7 recto, case 1. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DE REBOUL.

E. CHAUVIN

HORLOGERIE — BIJOUTERIE

Horloges, Pendules, Réveille-Matin

MONTRES

OR, ARGENT & MÉTAL

Articles de Mariage

Rue DROITE, SISTERON

CHAMBRE

A VENDRE OU A LOUER

Rue Droite

Maison Imbert, pharmacien

S'adresser au Bureau du Journal et à Me CHAUVET, notaire

A la Palette d'Or

PEINTURE DE LUXE — PEINTURE DE LUXE

J. HONNORAT

Peintre-Décorateur

ASSORTIMENT DE PAPIERS PEINTS

Dorure et Vitrerie

ENCADREMENTS BOIS ET MARBRE

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Atelier

RUE DROITE, SISTERON

BOUQUETS DE NICE NATURELS

FLEURS ASSORTIES

Bouquets blancs, Camélias et Orangers pour mariées

PRIX MODÉRÉS

L. Astier

RUE DROITE, SISTERON

Livraison en 4 jours

Culture Horticole

Arbres fruitiers et d'ornement

GRAINES

Potagères, Fourragères et de Fleurs

GROS — DÉTAIL

J.-B. ROLLAND

SISTERON

MAISON

L. CHRESTIAN

Fondée en 1790

Confiserie et Patisserie

VINS FINS et LIQUEURS

Desserts Assortis

POUR NOCES ET BAPTÊMES

TRANSPORTS POUR TOUS PAYS

Voitures d'occasion

SERVICE A VOLONTÉ

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A. PONS

Place de la Grand'Ecole et rue de Leuze

SISTERON

GRANDE CHAPELLERIE

Chapeaux Feutres pour Dames & Fillettes

NOUVEAUTÉS & FANTAISIES

RÉPARATIONS EN TOUT GENRE — RÉPARATIONS EN TOUT GENRE

LIEUTIER Fils

Rue Mercerie

SISTERON

BOULANGERIE

H. PELLEGRIN

Rue Droite

SISTERON

Pains en tous genres

GRAINS ET SONS

VIVRES MILITAIRES

GROS ET DÉTAIL

Pâte de Nafé

DELANGRENIER, 53, rue Vivienne, Paris

La plus agréable, la plus EFFICACE des Pâtes pectorales contre RHUME — BRONCHITE — IRRITATION DE POITRINE

SIROP DE NAFÉ contre la COQUELUCHE

Ne contient non plus ni Opium, ni Codéine. — Dans tes Pharmacies.

[illegible] pour la [illegible] [illegible] contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON